



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 mars 2026



Délibération n° 2026/07

### OBJET : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de Montréverd - Centre-bourg

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'action foncière entre la commune de MONTREVERD et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser le renouvellement urbain et la densification urbaine avec création de logements en centre-bourg ;
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette convention.

La Présidente du Conseil d'administration

Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 04 mars 2026

Le Préfet de la Vendée

Préfecture de la Vendée

- 5 MARS 2026

Courrier arrivé